



# Assemblée générale

Distr. limitée  
13 novembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et unième session Deuxième Commission

Point 57 a) de l'ordre du jour

### Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

#### Afrique du Sud\* : projet de résolution

### Rôle du microcrédit et du microfinancement dans la lutte contre la pauvreté

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 52/193 et 52/194 du 18 décembre 1997, 53/197 du 15 décembre 1998, 58/221 du 23 décembre 2003 et 59/246 du 22 décembre 2004,

*Consciente* que les programmes de microcrédit et de microfinancement ont permis de créer des emplois dans le secteur non salarié et se sont révélés un moyen efficace d'aider les gens à surmonter la pauvreté et de les rendre moins vulnérables aux crises et qu'ils ont permis une plus large participation, en particulier des femmes, à la vie économique et politique,

*Ayant à l'esprit* l'importance des instruments de microfinancement tels que le crédit, l'épargne et d'autres produits et services financiers pour ce qui est de donner à ceux qui vivent dans la pauvreté accès au capital,

*Constatant* que la majorité des pauvres de la planète n'ont toujours pas accès aux services financiers et que la demande de microcrédit est très forte dans l'ensemble du monde,

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.



*Notant* la constitution du Groupe de conseillers des Nations Unies sur les secteurs financiers accessibles à tous, chargé de favoriser la mise en place de secteurs financiers ouverts à tous afin de répondre aux besoins et aux demandes des pauvres de tous les pays, en tirant parti de la création du Livre bleu<sup>1</sup> qui constitue un outil à l'intention des décideurs qui cherchent à mettre en place des secteurs financiers plus accessibles,

*Prenant note* de la réunion du Sommet mondial sur le microcrédit à Halifax (Canada) du 12 au 15 novembre 2006,

*Se félicitant* des efforts déployés dans le domaine des droits de propriété et notant qu'un climat porteur à tous les niveaux, notamment sous la forme de réglementations transparentes et de marchés compétitifs, favorise la mobilisation des ressources et l'accès au financement pour ceux qui vivent dans la pauvreté,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la célébration de l'Année internationale du microcrédit (2005)<sup>2</sup> et le rôle du microcrédit et du microfinancement dans la lutte contre la pauvreté;

2. *Se félicite* du succès de l'Année internationale du microcrédit (2005), qui a été l'occasion de faire mieux comprendre le microcrédit et le microfinancement et d'échanger des informations sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience;

3. *Estime* que l'accès au microcrédit et au microfinancement peut faciliter la réalisation des buts et objectifs des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire<sup>3</sup>, et plus particulièrement les objectifs concernant l'élimination de la pauvreté, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes;

4. *Constate* que les données statistiques sur les programmes de microfinancement et de microcrédit font défaut, en particulier aux niveaux national et régional, et invite la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, à aider les pays en développement à rassembler et sauvegarder les données statistiques et les informations nécessaires sur cette question;

5. *Engage* les États Membres, les organismes des Nations Unies ainsi que les autres parties prenantes à développer au maximum le microcrédit et le microfinancement en tant que moyens d'éliminer la pauvreté, et à veiller à ce que les pratiques optimales du secteur du microfinancement soient largement diffusées;

6. *Constate* que le programme Global Microentrepreneurship Awards (Octroi de prix aux microentrepreneurs) a aidé à favoriser l'esprit d'entreprise et souligne qu'il y a lieu d'étudier les moyens de poursuivre cette initiative;

7. *Demande* aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods et aux autres parties prenantes de prendre les mesures nécessaires, en particulier en soutenant les efforts que font les pays en développement pour renforcer les capacités des institutions de microcrédit et autres

---

<sup>1</sup> Mise en place de secteurs financiers accessibles à tous au service du développement (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.II.A.3).

<sup>2</sup> A/61/307.

<sup>3</sup> Voir résolution 55/2.

institutions de financement, pour que les buts du Sommet sur le microcrédit soient atteints dans les délais fixés;

8. *Invite* les États Membres à envisager d'adopter des politiques facilitant l'expansion des établissements de microcrédit et de microfinancement afin de répondre aux vastes besoins non satisfaits de services financiers parmi les pauvres, s'agissant notamment d'identifier et de renforcer les mécanismes favorisant un aspect durable aux services financiers, d'éliminer les obstacles au niveau des institutions et des règlements et d'intéresser les établissements de microfinancement répondant aux normes nationales à la fourniture de tels services aux pauvres;

9. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-deuxième session, au titre de la question intitulée « Mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2007-2016) », un rapport sur la suite qui aura été donnée à la présente résolution.

---